

Pronovo AG
Dammstrasse 3
5070 Frick

Renonciation à la rétribution de la contribution liée à la puissance pour la puissance égale ou supérieure à 100 kW

Numéro du projet: _____

1. Ayant(s) droit (exploitant(e) d'installation)

Toutes les personnes figurant sur la demande de subvention doivent être indiquées. Elles sont considérées collectivement comme ayants droit.

Madame

Monsieur

Entreprise

Nom, prénom ou entreprise: _____

Rue: _____

NPA Localité: _____

Interlocuteur (pour les entreprises): _____

Téléphone: _____

E-mail pour la correspondance: _____

2. Déclaration de renonciation

L'ayant droit (les ayants droits) susmentionné(s) pour le projet n° _____ déclare(nt) expressément par la présente renoncer à la rétribution de la contribution liée à la puissance pour la puissance égale ou supérieure à 100 kW conformément à l'art. 7 al. 3 OEnER. L'installation est donc réputée comme petite installation photovoltaïque conformément à l'art. 7 al. 2 OEnER.

Cette renonciation est irrévocable. Tout changement ultérieur vers la GRU est exclu.

Le projet sera inscrit sur la liste d'attente pour la rétribution unique pour petites installations photovoltaïques (PRU) dès que tous les documents requis pour la demande seront remis (art. 41 al. 2 en lien avec l'art. 40 al. 3 OEnER).

Tournez s'il vous plaît

3. Coordonnées bancaires du bénéficiaire

Nom du titulaire du compte: _____

(Veuillez écrire en lettres majuscules votre nom tel qu'il figure sur votre carte bancaire)

Numéro de compte –
IBAN:

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

(IBAN signifie «International Bank Account Number», CH00 0000 1234 5678 9123 4, par exemple)

Si la rétribution doit être versée à un tiers, le formulaire séparé concernant la cession du droit à rétribution doit impérativement être remis.

4. Signatures

Lieu, date: _____

Signature/s: _____

Nom/s en majuscules: _____

Veillez noter que le formulaire doit être signé par tous les ayants droit du projet.